

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU
MARDI 10 MAI 2016
DÉLIBÉRATION n° CA-2016-032**

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-1 et L.712-3,
Vu les statuts de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ),*

Considérant que 34 membres sur les 36 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, que dès lors le quorum était atteint,
Considérant que l'élection du Président de l'Université se fait à la majorité absolue des membres en exercice, présents ou représentés,

Article unique :

- ☛ **Le Conseil d'administration a élu Monsieur Didier Guillemot à la présidence de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ).**

**Membres présents : 29
Membres représentés : 5**

Pour : 22
Contre : 06
Blanc : 06

**Le Président de l'université de
Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines**

Didier GUILLEMOT

**UNIVERSITÉ DE
VERSAILLES**
ST-QUENTIN-EN-YVELINES



Délibération affichée au siège de l'Université pour une période de deux mois.

N.B. :

Si vous estimez que cette décision est irrégulière, vous pouvez former :

- soit un recours **administratif gracieux** devant le président de l'université dans les deux mois à compter de la date d'affichage de la présente décision. Le recours administratif est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration et vous disposez alors de deux mois pour former le recours contentieux.
- soit un recours **contentieux** devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la présente décision.